

**Procès-verbal  
de la RÉUNION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT  
de L'ÉCOLE BRASSARD — SAINT-PATRICE (MAGOG)  
COMMISSION SCOLAIRE DES SOMMETS**

Le 14 octobre 2014

Procès-verbal de la 1<sup>re</sup> réunion ordinaire du conseil d'établissement de l'école Brassard/Saint-Patrice, tenue au local 111 de la bâtisse Brassard, le 14 octobre 2014, à 18 h.

**PRÉSENCES**

Mesdames	Annie-Claude Dépelteau	Parent
	Marie-Josée Lebleu	Parent
	Julie Veilleux	Parent
	Sophie Vincent	Parent
	Angela Elias	Directrice
	Diane Caron	Enseignante
	Nicole Champigny	Enseignante
	Véronica Franco	Enseignante
	Marie-Ève Laguë	Enseignante
	Valérie Giguère	Responsable du service de garde
Messieurs		
	Keith Ethier	Parent
	Sébastien Hénault	Parent

**OUVERTURE DE LA SÉANCE À 18 h 10**

**2. NOMINATION D'UN OU D'UNE SECRÉTAIRE**

Il est proposé par Monsieur Keith Ethier que Madame Marie-Ève Laguë agisse à titre de secrétaire de la séance du 14 octobre 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Madame Nicole Champigny d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Accueil et mot de bienvenue
2. Nomination d'un ou d'une secrétaire
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption et suivi du procès-verbal (juin)
5. Élection au poste de président ou de présidente

**CÉ-14/15-01**

**CÉ-14/14-02**

6. Élection au poste de vice-président ou de vice-présidente
7. Dénonciation d'intérêt
8. Représentants de la communauté
9. Activités et sorties éducatives
10. Calendrier des réunions
11. Convention de gestion
12. Publicité
13. Priorités 2014-2015
14. Autres sujets :
  - A. Comité de parents
  - B. Correspondance
15. Levée de l'assemblée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

#### **4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 JUIN 2014**

- Considérant que les membres du conseil d'établissement ont reçu copie du procès-verbal de la séance du 9 juin 2014 dans les délais prescrits;

Il est proposé par Madame Valérie Giguère d'adopter le procès-verbal de la séance du 9 juin 2014 avec les modifications suivantes :

- Ajouter la présence de Messieurs Keith Ethier et Sébastien Hénault
- Retirer le point 15 B de l'ordre du jour.

**CÉ-14/15-03**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

#### **5. ÉLECTION AU POSTE DE PRÉSIDENT OU PRÉSIDENTE**

- Considérant l'obligation d'élire une présidente du conseil, parent d'un élève (art.56);
- Considérant l'obligation de respecter une procédure d'élection conforme aux règles des assemblées délibérantes;

Il est proposé par Madame Marie-Josée Lebleu d'accepter la procédure d'élection déposée pour le poste à la présidence.

**CÉ-14/15-04**

**CÉ-14/15-05**

Il est proposé par Madame Valérie Giguère que la présidente du conseil d'établissement 2014-2015 de l'école Brassard/Saint-Patrice soit Madame Julie Veilleux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

## **6. PROCÉDURE D'ÉLECTION AU POSTE DE VICE-PRÉSIDENT OU VICE-PRÉSIDENTE**

- Considérant l'intérêt des membres d'élire une vice-présidente du conseil, parent d'un élève ;
- Considérant la procédure d'élection utilisée pour l'élection à la présidence réalisée à la résolution précédente;

Il est proposé par Madame Marie-Josée Lebleu que la vice-présidente du conseil d'établissement 2014-2015 de l'école Brassard/Saint-Patrice soit Madame Sophie Vincent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

## **7. DÉNONCIATION D'INTÉRÊTS**

Le formulaire « Dénonciation d'intérêts » est déposé aux membres du Conseil d'établissement conformément aux exigences de l'article 70 de la LIP. Il doit être complété par les membres du CÉ. Les membres devront acheminer leur document complété à la direction.

## **8. REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ**

- Considérant l'article 42 de la loi sur l'instruction publique, qui prévoit que le conseil d'établissement peut désigner deux représentants de la communauté;

Madame Angela Elias ainsi que Madame Sophie Vincent se portent garantes à la sollicitation d'un représentant pour siéger au CÉ à titre de conseiller dans le domaine des sciences. Madame Marie-Josée Lebleu se porte garante à la sollicitation d'un parent : le nom de Madame Marie-Pier Ranger est soumis. Monsieur Sébastien Hénault se porte garant pour aller solliciter Madame Marie-Claude Viau travaillant au département des loisirs et de la culture au sein de la municipalité de Magog.

Les membres du conseil devront faire le suivi auprès de la présidente, Madame Julie Veilleux.

## **9. ACTIVITÉS ET SORTIES ÉDUCATIVES**

L'article 87 de la Loi sur l'Instruction publique prévoit que le conseil d'établissement approuve la programmation proposée par le directeur de l'école des activités éducatives qui nécessitent un changement aux heures d'entrée et de sortie quotidienne des élèves ou un déplacement de ceux-ci à l'extérieur des locaux de l'école.

Madame Angela Elias présente les planifications des activités et sorties éducatives

**CÉ-14/15-07**

Considérant les propos de Madame Angela Elias concernant les frais de début d'année, Madame Annie-Claude Dépelteau soulève le fait que certains parents ont trouvé dispendieux les frais de la procure.

- Considérant le désir de souligner certains apprentissages de manière particulière;
- Considérant l'implication des enseignantes et des enseignants concernant la réalisation de projets d'apprentissage avec leurs élèves;
- Considérant la modification à l'horaire qu'entraîne la tenue de telles activités :

Il est proposé par Monsieur Sébastien Hénault d'approuver la planification des activités déposées en date du 14 octobre 2014.

Les documents sont déposés au répertoire.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

- Considérant les nombreuses opportunités de profiter des infrastructures municipales;
- Considérant l'étroite collaboration entre la municipalité de Magog et les écoles de son secteur;
- Considérant la difficulté d'obtenir, dans les délais donnés, l'approbation du conseil d'établissement concernant les activités éducatives offertes par les municipalités voisines et qui nécessitent une modification à l'horaire ou un déplacement des élèves à l'extérieur des locaux de l'école;

Monsieur Keith Ethier propose l'idée de dresser une grille présentant les activités réalisées durant l'année pour qu'il y ait un suivi. Madame Nicole Champigny souligne qu'un outil existe déjà à cet effet, soit le calendrier Edu-Groupe.

Il est proposé par Monsieur Sébastien Hénault d'attribuer à la direction de l'école l'autorité d'approuver ou non la tenue d'activités éducatives offertes par les municipalités voisines qui nécessitent des modifications relatives à l'horaire prévu ou aux déplacements des élèves.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**CÉ-14/15-08**

## **10. CALENDRIER DES RÉUNIONS**

- Considérant que le conseil d'établissement doit tenir au moins cinq (5) séances par année scolaire (art.67);
- Considérant que le conseil d'établissement doit informer les parents et les membres du personnel de l'école du jour, de l'heure et du lieu de ses séances ;

Il est proposé par Madame Valérie Giguère que les séances du conseil d'établissement de l'école se tiennent à l'école Brassard/Saint-Patrice, au pavillon Brassard, au local du salon du personnel.

**CÉ-14/15-09**

**CÉ-14/15-10**

Les rencontres auront lieu les mardis, 18 heures, aux dates suivantes :

- 25 novembre 2014
- 20 janvier 2015
- 17 mars 2015
- 28 avril 2015
- 9 juin 2015

Il n'y aura pas de réunion régulière au cours des mois de juillet et août.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Il est proposé par Madame Sophie Vincent que la directrice soit mandatée pour faire connaître aux parents et aux membres du personnel le calendrier des réunions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

## **11. CONVENTION DE GESTION**

- Considérant que dans la loi sur l'instruction publique, le conseil d'établissement analyse la situation de l'école, principalement les besoins des élèves, les enjeux liés à la réussite des élèves ainsi que les caractéristiques et les attentes de la communauté qu'elle dessert. Sur la base de cette analyse et en tenant compte du plan stratégique de la commission scolaire, il réalise une convention de gestion.

Madame Sophie Vincent et Madame Annie-Claude Dépelteau soulèvent leur préoccupation quant à la démarche de la résolution de problèmes en mathématique.

Il est proposé de placer une section pédagogique sur Edu-Groupe parent et d'y insérer la démarche de résolution de problèmes en mathématique.

**CÉ-14/15-11**

Il est proposé par Madame Annie-Claude Dépelteau d'approuver la convention de gestion déposée par la directrice de l'école

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

## **12. PUBLICITÉ**

- Considérant qu'un établissement scolaire ne doit pas servir d'intermédiaire aux organismes extérieurs ou aux individus qui veulent utiliser les élèves pour faire de la publicité, de la vente ou la promotion d'une candidature.
- Considérant que les activités de publicité ou de vente doivent être organisées sous la responsabilité du directeur d'école, ou du conseil d'établissement.

Modifications :

En premier lieu, il est essentiel de passer par le journal de l'école pour favoriser la promotion des activités ou des loisirs destinés aux élèves.

2. Règles d'acceptation de distribution d'affichage : (enlever le de)

2.3 : Tout document distribué ou affiché doit provenir d'un organisme à but non lucratif de type communautaire, culturel ou municipal du territoire de la ville de Magog.

Point à ajouter : Tout document distribué ou affiché doit bien cadrer dans la mission éducative de l'école.

3.1 Tout document présentant un lien avec la religion et les partis politiques.

Faire un bilan sur ce que nous offre la caisse pour prendre une décision plus éclairée. C'est donc à revoir!

Il est proposé par Madame Sophie Vincent d'approuver les règles relatives à la publicité et à l'information qui sont sujettes à révision au cours de l'année.

Un membre s'oppose et les dix autres membres du conseil acceptent.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

Distribution du document.

### **13. PRIORITÉS 2014-2015**

Madame Angela Elias dépose les grands chantiers prioritaires de l'école ainsi que les grands enjeux budgétaires de l'année.

### **14. AUTRES SUJETS**

A. Comité de parents;

Aucun parent ne se porte volontaire.

B. Correspondance :

Madame Julie Veilleux nous partage une correspondance concernant l'acte d'établissement.

**CÉ-14/15-13**

## **15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Étant donné l'heure, soit 20 h, il est proposé par Monsieur Keith Ethier de prolonger la séance de 30 minutes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**CÉ-14/15-14**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame Valérie Giguère, que la séance soit levée, il est 20 h 25.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

---

Présidente

---

Directrice